Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260326-NM260326DEL05-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de délégués :
en exercice : 15
présents : 14
votants : 15

L'an deux mille vingt-six
le : vingt-six mars
le Conseil Municipal de la Commune de **LAURENAN**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier RIVALLAN,
Maire.

Date de convocation : 20/03/2026

OBJET :
REHABILITATION ENSEMBLE IMMOBILIER
AVENANTS N° 02 et 03
LOT N° 02

PRESENTS : RIVALLAN Olivier, Maire, DANIEL Yoan, RIVALLAN RIVALLAN Fabienne, LORAND Evelyne, BARBE Valérie, ROCABOY Roland, MOISAN Solène, BARBE Gildas, SOUVRE Marie-Pascale, MACE Anthony, CAILLIBOTTE Danièle, DALMASSE David, CHEVALIER Gaëtan, LEMEE Mickaël.

N° 2026-26/03-n° 05

ABSENTS : RISSEL Aurélie (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : LORAND Evelyne

Pouvoir de vote donné à RIVALLAN Olivier de RISSEL Aurélie.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis en + et – value de l'entreprise LE BRIX pour le lot n° 02

1. Démolition de la tête de cheminée, évacuation des gravats et bouchage du conduit de cheminée avec 1 plaque de béton d'un montant de - 1 031.00 € HT, correspondant à un avenant n° 02.

2. L'ajout d'enduit sur la façade et mur de mitoyenneté, soit 30 m², d'un montant de + 3 330.00 € HT, correspondant à un avenant n° 03.

Le nouveau marché comprenant ces 3 avenants s'élève à : 192 878.21 € HT, soit 231 453.85 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, avec 15 voix pour (dont 1 pouvoir) le Conseil Municipal

- EMET un avis favorable à ces travaux complémentaires

- VALIDE les avenants n° 02 et n° 03 pour une dépense supplémentaire d'un montant de 2 299 euros HT.

- INDIQUE que les crédits seront inscrits au BP 2026

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié

le :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Secrétaire de séance

Evelyne LORAND

Le Maire,

Olivier RIVALLAN